



ÉTABLISSEMENT
LABELLISÉ
E3D
2020
DÉPLOIEMENT

MOT de RENTRÉE
31 août 2020



Le développement durable et la transition écologique
Cité scolaire André Chamson – Le Vigan

Début juillet, notre cité scolaire a obtenu le label académique et national E3D après dépôt de notre premier dossier de candidature en avril.

E3D signifie : établissement en Démarche de Développement Durable.

(25 % des établissements du secondaire sont labellisés dans notre académie)

Nous avons obtenu le niveau 3 du label, niveau maximum, niveau « déploiement », « expert » grâce à l'énergie de notre Club 21 Citéécolo, comité de pilotage de l'EDD de notre établissement depuis plus de 15 ans et qui associe éco-délégués, professeurs, intendance, vie scolaire, agents mais aussi partenaires locaux et régionaux,

Nous pouvons remercier ce club 21 devenu dans nos instances de réflexions et de décisions, une véritable force de proposition, mobilisation et d'actions concrètes pour améliorer le mode de fonctionnement de l'établissement :

Par exemple : Les thématiques de la réduction et le tri des déchets, la gestion de l'énergie, le gaspillage alimentaire, le changement climatique en Cévennes, les éco-gestes...ont été l'occasion pour les éco-délégués et les élèves de réfléchir, échanger et agir.

Cette labellisation est aussi le résultat de la qualité du parcours EDD proposé aux élèves de notre cité scolaire. L'approche interdisciplinaire des projets EDD intègre aussi l'ouverture de notre établissement sur notre territoire, en particulier celui du Parc National des Cévennes qui co-construit et co-anime de nombreuses actions pour nos élèves.

Que nous apporte cette labellisation niveau 3 ?

La labellisation E3D présente de nombreux intérêts à notre établissement :

-D'abord une reconnaissance et une valorisation de notre établissement comme lieu d'apprentissage du développement durable et de la transition écologique.

- Ensuite, il renforce notre établissement comme moteur d'éducation à l'engagement, à l'écoresponsabilité, et à la citoyenneté éclairée, critique et active, notamment pour les éco-délégués, au cœur de la démarche, dans une pédagogie coopérative et de projet.

Il s'agit de les former à décider et agir, dans le cadre d'une démocratie participative pour en faire des citoyens informés, critiques et engagés.

- Le label est aussi un vecteur de communication sur l'ensemble des actions EDD menées et donc favorise l'attractivité de notre cité scolaire sur notre territoire et au-delà.

-Ainsi, le label E3D est un marqueur de l'identité de notre cité scolaire ; notre lycée est le seul à appartenir au territoire du parc national des Cévennes. En ce sens, l'EDD sera un axe fort, un pilier de notre nouveau projet d'établissement.

-Ce label E3D nous permet de rentrer dans le réseau des établissements labellisés de l'académie ; ce qui permettra d'échanger, de se former et de mutualiser.

Ce label E3D consolide aussi les liaisons école-collège / collège-Lycée / Lycée et enseignement supérieur. Car l'EDD est transversale dans le parcours de l'élève du primaire à l'université. Pour exemple, le parcours EDD nourrit le parcours Avenir, il permet aussi de rencontrer et interroger des métiers de l'environnement, importants sur notre territoire.

-Enfin, ce label E3D est un atout qui va renforcer nos liens, nos partenariats déjà bien engagés avec les collectivités territoriales : Mairie, Communauté de communes, département et Région très engagées dans la transition écologique. Par exemple, la Région Occitanie favorise les lycées labellisés dans tous les appels à projets qui apportent des financements à l'établissement. Le projet de « Classe en plein air » à l'espace vert pourra en bénéficier grâce au Label.

Donc être labellisé, c'est être conforté, visible et accompagné dans nos projets EDD à venir. Le label est attribué pour 3 ans et nous incite à co-construire une programmation tri-annuel qui correspond au campagne de financement de la région sur l'appel à projet « Lycée à énergie positive ». L'obtention du label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Qu'implique la labellisation ?

Un nouveau programme d'actions concrètes se déploiera entre 2020 et 2023.

Il nécessite une co-réflexion et une co-construction interdisciplinaire.

Il s'agit donc d'harmoniser par niveau et discipline afin de proposer un parcours EDD de la 6^e à la terminale.

Les coordonnateurs de discipline seront les relais lors des conseils d'enseignement afin de lister les projets EDD de l'année par niveau en précisant l'autre discipline associée, si c'est la cas.

Les conseils pédagogiques et les réunions du club 21 seront aussi l'occasion d'une réflexion collective, d'une adhésion et mobilisation communes.

La rédaction d'une « charte d'éco-citoyenneté de la cité scolaire » à laquelle toute la communauté éducative devra participer, est un exemple d'action que portera le club 21 cette année.

La constitution de ressources numériques et documentaires « Développement durable et Transition écologique » en collaboration avec le CDI est aussi un projet du club 21 pour l'année à venir.

Le référent EDD** coordonne le club 21, assure le suivi de la démarche et constitue le lien avec les partenaires territoriaux. Il a rédigé le dossier de labellisation en donnant une cohérence d'ensemble, en reliant les projets EDD dans un parcours progressif.

Dès lors qu'il y a un projet, une action, un enseignement EDD, il faut l'informer directement afin qu'il puisse l'intégrer dans le parcours EDD et le communiquer via l'ENT (un descriptif + un visuel) dans la rubrique « Club 21 citéécolo »*.

L'alternance étant une condition nécessaire à la démocratie, cette labellisation étant aussi un aboutissement de ma mission, après 15 ans en tant que référente EDD, je transmets ma fonction de coordination et d'animation du « Club 21 citéécolo » aux collègues qui sauront lui donner une nouvelle dynamique pour la programmation tri-annuelle à venir.

2 dates à retenir pour le 1er trimestre

- La semaine de l'engagement citoyen, **du 28/09 au 06/10**, c'est la semaine consacrée à l'élection des délégués de classe organisée par les professeurs principaux. Il s'agit aussi d'élire 2 éco-délégués par classe. La circulaire de rentrée rend cette élection obligatoire. Le club 21 a fait le choix de candidatures volontaires et non d'élections. Les professeurs principaux devront informer et sensibiliser à cette mission d'éco-délégué. Des ressources diaporamas et vidéos sont sur l'ENT dans la rubrique « Club 21 citéécolo »*.

- Le **lundi 12 octobre** se tiendra la 1^e réunion du club 21 citéécolo.

L'horaire sera précisé prochainement. En espérant vous y voir nombreux.

*ENT« Club 21 Citéécolo » : <https://andre-chamson-le-vigan.mon-ent-occitanie.fr/club-21-citeecolo/>

**Contact Référent.e EDD 2020-2021 :